

Pour des informations sur le dispositif et/ou pour prendre un RDV pour un entretien

JE CONTACTE:

Coordination « Pass FormSanté » :

Service Animations Sportives ; Équipe Activité Physique Adaptée

Horaires: du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél: 04 92 90 53 40

Mail: passformsante@ville-antibes.fr

Adresse: Direction des Sports (4º étage)

Bâtiment Salusse Santoni,

18/20 bd Foch 06600 Antibes

Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins : Sport Santé Mme Sylvaine DELEMARRE

Horaires: le lundi de 14h à 17h et le mercredi de 9h à 12h

Tél: 04 97 24 75 26

Mail: sylvaine.delemarre@ch-antibes.fr

Adresse : 107 Avenue de Nice, 06600 Antibes

(Service Cardiologie, Sport Santé)

















Aux patients atteints d'une affection de longue durée, maladies dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse. Cette liste est établie par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

(Ref : Code de la sécurité sociale Article D322-1)



Améliorer l'état de santé des personnes atteintes d'une affection de longue durée par la pratique d'une activité physique adaptée, régulière, sécurisante et progressive sur recommandation du médecin traitant.



- Suivi médical
- Carnet de liaison pour suivre l'évolution
- Programme d'activité physique individualisé
- Entretiens réguliers avec un éducateur sportif et/ou un professionnel de santé
- Bilans périodiques pour ajuster au mieux le programme



Bénéficiaire



Étape 1 : Médecin traitant

 Consultation médicale en vue d'une prescription d'activité physique adaptée : en fonction de la prescription le bénéficiaire est orienté vers : soit l'étape intermédiaire : kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotricien soit l'étape 2 directement



Étape 2 : Coordination « Pass FormSanté »

Prenez contact avec la coordination Pass FormSanté au 04 92 90 53 40

Entretien avec un éducateur sportif et une infirmière afin :

- De délivrer un bilan motivationnel et de sédentarité
- D'évaluer la condition physique
- D'établir un programme d'activité physique adaptée
- D'orienter, d'accompagner et de garantir un suivi personnalisé (carnet de liaison)



Étape 3 : Activité Physique Adaptée

- soit le bénéficiaire a une culture sportive et est en capacité d'organiser lui-même sa pratique, la coordination Pass FormSanté l'accompagne et lui fournit les outils nécéssaires à une pratique optimale
- soit le bénéficiaire n'est pas en mesure de s'organiser lui-même, à ce momment-là il est pris en charge par l'équipe Activité Physique Adaptée de la Direction des Sports

ON COMMENCE: Programme « Start up »



ON S'ORIENTE ET ON CONTINUE: Le « SENTIER » de la FORME



Étape 4 : Autonomie du bénéficiaire

Le parcours d'activité physique adaptée municipale

Étape 1 : Le programme « Start up »

Ce programme s'établit sur 24 séances comme suit :

- ⇒ LES 18 PREMIÈRES SÉANCES animées par un éducateur sportif de la mairie d'Antibes Juan-les-Pins ont comme objectifs pour le bénéficiaire :
 - De lui (re)donner goût à la pratique d'une activité physique
 - D'améliorer sa condition physique
 - De prendre du plaisir
- ➡ LES 6 DERNIÈRES SÉANCES se feront au sein d'une ou plusieurs structures partenaires pour que le bénéficiaire puisse découvrir celles-ci lors de séances tests avant d'éventuellement s'engager dans l'une d'entre elles afin de poursuivre le dispositif « Pass FormSanté ».

Étape 2 : Le « SENTIER » de la FORME

À L'ISSUE DU PROGRAMME « Start up » un bilan sera réalisé par la coordination « Pass FormSanté » avec à l'appui l'avis du médecin traitant afin d'orienter et d'accompagner au mieux le bénéficiaire vers un mode de pratique adapté :

- ⇒ au sein des associations et partenaires du dispositif
 et/ou
- une pratique individuelle suivie par la coordination « Pass FormSanté »

Tout au long du parcours des entretiens et bilans réguliers seront réalisés pour assurer un suivi idéal du bénéficiaire.